

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **10 septembre 2012**

Délibération n° 2012-3165

commission principale : **développement économique**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une subvention à l'association Cluster Logistique Rhône-Alpes pour son programme d'actions 2012

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation

Rapporteur : Monsieur Daclin

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 31 août 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 12 septembre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Olivier, Mme Pallega, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à M. Vincent), Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Plazzi), MM. Calvel (pouvoir à M. Assi), Arrue (pouvoir à Mme Frih), Albrand (pouvoir à M. Lévêque), Balme (pouvoir à M. Claisse), Mme Bargoin (pouvoir à M. Barthélémy), M. Fleury (pouvoir à M. Reppelin), Mme Ghemri (pouvoir à M. Jacquet), M. Gillet (pouvoir à M. Augoyard), Mme Pesson (pouvoir à M. Sécheresse), MM. Réale (pouvoir à M. Passi), Serres (pouvoir à M. Martinez), Thivillier (pouvoir à Mme Peytavin), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Touraine).

Absents non excusés : MM. Barral, Dumas, Mme Perrin-Gilbert.

Conseil de communauté du 10 septembre 2012**Délibération n° 2012-3165**

commission principale : développement économique

objet : **Attribution d'une subvention à l'association Cluster Logistique Rhône-Alpes pour son programme d'actions 2012**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 22 août 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Cluster logistique Rhône-Alpes est une association créée le 21 octobre 2009. Ce cluster a pour objectif de fédérer l'ensemble des acteurs dans une vision large et globale de la chaîne logistique et de concevoir, modéliser et diffuser les solutions logistiques du futur au travers le développement de projets collaboratifs.

En étroite partenariat avec le pôle de compétitivité Lyon Urban Truck and Bus "LUTB", le Cluster logistique permet de renforcer les réseaux entre les professionnels et les pouvoirs publics et de créer de nouvelles synergies, notamment sur les transports de marchandises en ville, le transfert d'expériences et d'échanges de solutions logistiques entre entreprises, jusqu'à la sensibilisation du public à la logistique.

Afin de mieux promouvoir la massification des flux en optimisant le report modal et de favoriser l'innovation technologique, le Cluster logistique Rhône-Alpes a défini sa feuille de route autour de 4 axes stratégiques : "l'innovation, l'organisation et la technologie", "la compétitivité et la performance", "les ressources humaines, la formation, la qualification et les compétences" et "l'international et les relations extérieures".

a) - Objectifs

Le bon fonctionnement de la chaîne "logistique" globale est un élément essentiel de la compétitivité des entreprises : cela permet à une entreprise de maîtriser ses coûts (gestion de la production, réduction des stocks) et de se différencier par sa qualité de service (fiabilité et rapidité des livraisons, disponibilité des produits, gestion des retours, capacité à s'adapter aux évolutions des marchés).

La performance de la chaîne "logistique" est également un élément central de la compétitivité des territoires confrontés à un double défi : répondre aux besoins de circulation des marchandises et limiter les nuisances liées au transport de biens (diminution de la congestion et de la pollution).

Le Cluster logistique Rhône-Alpes contribue donc par ses actions à renforcer la compétitivité du territoire et des entreprises qui le compose. C'est pour cette raison que la Communauté urbaine de Lyon souhaite apporter son soutien à l'association Cluster logistique Rhône-Alpes pour son programme d'actions pour l'année 2012.

b) - Compte rendu des actions réalisées au titre de l'année 2011

Par délibération n° 2011-2302 du 27 juin 2011, le Conseil de communauté a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 15 000 € au profit de l'association Cluster logistique Rhône-Alpes pour l'année 2011.

A fin 2011, le Cluster logistique Rhône-Alpes comptait 56 membres contre 53 à fin 2010.

Le projet "amélioration des conditions de livraisons en zone urbaine" a abouti en 2011, à l'identification des besoins et à la modélisation d'un projet visant à la mise en place d'un démonstrateur d'une nouvelle organisation logistique.

Le Cluster logistique Rhône-Alpes a initié un travail sur l'intermodalité visant à effectuer du report modal de la route vers le rail sur des trajets Rhône-Alpes/Belgique en massifiant les flux de marchandises. En 2011, une identification et une évaluation des flux ont été réalisées entre ces 2 territoires.

Le Cluster a développé des outils de promotion des métiers de la logistique. Plusieurs métiers ont été valorisés via un "serious game" et des profils de métiers en tensions ont été réalisés. Ces métiers sont décrits par les compétences et les connaissances clefs nécessaires à leur exercice.

c) - Bilan

L'action poursuivie par le Cluster logistique Rhône-Alpes contribue à la performance du territoire et des entreprises qui le composent. Elle répond aux problématiques d'optimisation de la logistique urbaine traitée à l'échelle de l'agglomération ainsi qu'aux enjeux d'innovation de la filière transport.

d) - Programme d'actions pour 2012 et plan de financement prévisionnel

Le plan d'actions 2012 s'inscrit dans la poursuite des actions engagées en 2011.

En matière de logistique urbaine, une étude de flux sera réalisée pour valider l'opportunité d'expérimenter une nouvelle organisation logistique sur le quartier de la Croix-Rousse à Lyon.

Pour ce qui est du report modal de la route vers le rail sur des trajets Rhône-Alpes/Belgique, il est prévu en 2012 de réaliser une étude de faisabilité incluant la cartographie des flux, une études des coûts et le business plan associé.

Le projet Capital Expérience aboutira en 2012 à la mise en place d'un catalogue contenant l'ensemble des cartes métiers réalisées. Pour chaque métier, les compétences et connaissances clés seront indiquées.

Dans le cadre des travaux sur la prévention des risques et l'organisation du travail au sein des plateformes logistiques, des fiches de bonnes pratiques seront formalisées en 2012.

Une étude prospective sur la logistique en Rhône-Alpes sera réalisée en 2012. Les objectifs sont d'améliorer la connaissance des stratégies logistiques et de développement des acteurs de la *supply chain* en Rhône-Alpes et de mener une démarche prospective en identifiant des actions à mettre en œuvre pour accompagner au mieux les évolutions en cours et à venir.

En 2012, la feuille de route stratégique du Cluster logistique Rhône-Alpes sera redéfinie, elle clarifiera notamment la stratégie export du cluster.

Budget prévisionnel 2012 en €

Recettes	Financeurs	Prévisionnel 2012
contribution des entreprises		55 120
subventions	Région Rhône-Alpes	248 400
	Communauté urbaine de Lyon	15 000
Total recettes		318 520

Dépenses		
ressources humaines		91 595
charges courantes de fonctionnement (dont valorisation secrétariat RUL)		46 100
Sous-total budget animation		137 695
communication		15 600
Sous-total budget communication		15 600
amélioration des conditions de livraisons en ville		20 000
Centre de distribution urbaine (CDU) sur Annecy		15 000
prototype transport combiné France/Belgique		5 000
évaluation de la performance logistique des entreprises		33 000
Capital Expérience		14 100
CARSAT prévention		15 000
mise en place d'un Plan de Développement à l'International (PDI)		2 500
étude prospective logistique		60 625
Sous-total budget actions		165 225
Total dépenses		318 520

Il est proposé que la Communauté urbaine de Lyon soutienne l'association Cluster logistique Rhône-Alpes à hauteur de 15 000 € pour l'année 2012. Ce financement est destiné à soutenir particulièrement les actions visant à améliorer les conditions de livraisons en ville et le travail partenarial avec le pôle de compétitivité LUTB ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

Où l'intervention de monsieur le rapporteur précisant que :

Dans la colonne du budget prévisionnel 2012 intitulée "charges courantes de fonctionnement (dont valorisation secrétariat RUL)", il convient de supprimer la mention "(dont valorisation secrétariat RUL)" ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

- a) - les modifications proposées par monsieur le rapporteur,
- b) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 15 000 € au profit de l'association Cluster logistique Rhône-Alpes dans le cadre de son programme d'actions 2012,
- c) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'association Cluster logistique Rhône-Alpes définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense totale de fonctionnement correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2012 - compte 657 4 - fonction 90 - opération n° 0P02O1575.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 12 septembre 2012.